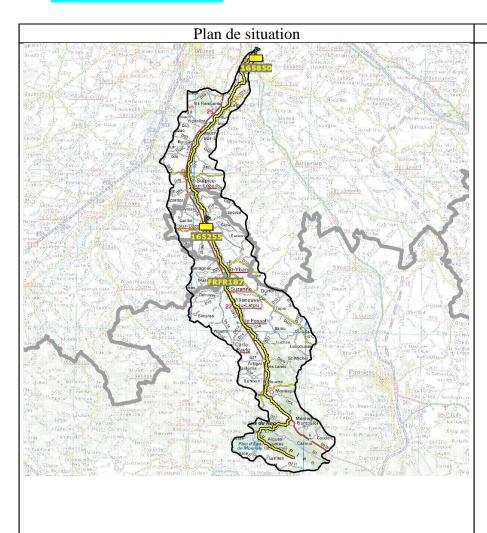
# ME FRFR187 LA LEZE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DE L'ARIEGE UHR Ariège Hers vif

# I.ETAT DES LIEUX



#### ME déclassée – bon état en 2021

Atteint	Non atteint	Evalué, Mesuré,
		Non évalué
	X	
X		Mesuré
	X	Mesuré
X		Mesuré
	Atteint  X	Atteint Non atteint  X  X  X  X

Report du bon état en 2021 et non 2015

#### Raisons:

- Conditions naturelles,
- Raisons techniques

#### <u>Pressions longues à modifier</u>:

- Hydromorphologie
- Continuité biologique
- Hydrologie fonctionnelle
- Dynamique sédimentaire
- Morphologie
- Lutte contre les pollutions diffuses agricoles

Justificatifs du déclassement (station de Lézat):

IBD moyen: 12.3 en 2007

Station de mesure à Lézat sur Lèze

Evolution 2008 – 2009 Bon en 2008 et 2009

Nota : déclassement en T° et IPR en 2009 : à surveiller

Nota (station de Labarthe sur Lèze) : déclassement 2006 T° et IBD - 2007 nutriments (Pt), IBD et IBMR – 2008 IBMR

Etat

et IPR – 2009 Cu, Zn, 2-4 MCPA, T° et IPR : à surveiller

## II. PRESSIONS

•Pressions agricoles: fortes

• Pressions sur la ressource : moyennes

• Pressions morphologiques : moyennes

• Pressions nitrates fortes et phytosanitaires moyennes

# III.COMPLEMENTS SUITE A EXPERTISE

- Cours d'eau étudié entre 2002 et 2004 par le Laboratoire Ecolab : étude sur les capacités d'auto-épuration de la Lèze (réception le 9 mai 2011)
- Les pressions sur l'hydromorphologie, la morphologie, sont très fortes : problèmes d'érosion, de fortes pentes et de disparition des haies et des bocages, de boues lors des fortes crues, des pluies, il n'y a pas assez de couvertures de sols en hiver.
- Faible débit d'étiage : en QMNA5, on obtient pour la période 1969 1980, 67 l/s, pour la période 1980 2011 88 l/s et en 2010-2011 130 l/s manque de visibilité sur le débit d'objectif à Labarthe sur Lèze

- Cours d'eau endigué sur sa plus grosse partie
- Cours d'eau dans la zone anguille (mais pas dans la ZAP) prévision à plus long terme
- 12 chaussées sur le cours d'eau : aval Mondely, Pailhes, Artigat, Fossat, St Ybars, Lézat, St Sulpice, Beaumont, Lagardelle (clapet mobile), 3 chaussées à Labarthe : aucune n'est équipée
- Il y a un PAPI Leze sur la zone, avec des actions prévues de lutte contre les inondations (encore en phase étude) : mise en place de haies, prévision de casiers de lutte contre les inondations
- Zone sensible aux pollutions diffuses : campagnes nitrates 2004 2010 : mesures non homogènes de l'amont à l'aval
- SA Cottes, boulangerie industrielle ICPE, branchée sur la STEP Le Fossat : réalisation de pré-traitements en 2010
- Vérification à faire sur la présence ou non de la pression domestique (cf note AEAG de 2010 sur les pressions domestiques par masse d'eau step de Lézat)
- DDT 31 : rejet STEP de Labarthe sur Lèze dans l'Ariège et non dans la Lèze

# **IV.ACTIONS PDM**

Actions	Libellé action	Porteur de projet / Remarques	An				
			Conditions morphologiques	Dynamique sédimentaire		Pollutions diffuses agricoles	Action nécessitant pour la ME un suivi particulier
Conn_2_01		Réalisation d'une étude sur la délimitation et le fonctionnement de la nappe d'accompagnement (lien avec ma ME sout 5043), afin de délimiter les zones de pollutions diffuses + détermination des pratiques culturales – demande Dreal en 2006 – 10/01/11 et 29/04/11				х	Х
Conn_2_04	Améliorer la connaissance des zones humides (inventaires, atlas, cartographie)	En amont d'Artigat, il pourrait y avoir des zones humides intéressantes : voir avec le PNR en 2014	Х		Х		
Conn_3_03	Améliorer la connaissance des performances des réseaux d'assainissement	Contrôle de la STEP de Lézat en 2011 – les stations sont conformes à ERU en 2009* Etude AE sur les rejets en assecs et les financements de leur part : résultats fin 2011				Х	Х
Diff_2_01		Réflexion en cours sur l'extension de la zone vulnérable nitrates sur la Lèze – campagne nitrates mise en place par le SPEMA en 2010 2011 – les premiers résultats indiquent des teneurs élevées en nitrates sur les puits de certains hameaux – pas d'homogénéité d'amont vers l'aval – nécessité d'étudier le fonctionnement de la nappe d'accompagnement de la Lèze – demande à la Dreal en 2006 puis en 2010, 10/01/11 et 29/04/11				Х	Х
Diff_3_01	Améliorer les équipements et les pratiques en matière d'utilisation de produits phytosanitaires (local de stockage des produits phytosanitaires, sécurisation des aires de remplissage et de rinçage)	Missions de la Chambre				Х	Х
Diff_3_02		Voir actions CA et Pays des Portes d'Ariège – prévoir réunion d'information en 2011 auprès de ces partenaires – voir en 2011 qui travaille sur cette thématique dans le 31				Х	Х
Diff_3_03	Sensibiliser les distributeurs de produits phytosanitaires aux impacts sur les milieux naturels	Voir actions CA et Pays des Portes d'Ariège – prévoir réunion d'information en 2011 auprès de ces partenaires – voir en 2011 qui travaille sur cette thématique dans le 31				Х	Х
Diff_3_04	usages non agricoles (diminution des doses, utilisation de	Voir actions CA et Pays des Portes d'Ariège – prévoir réunion d'information en 2011 auprès de ces partenaires – voir en 2011 qui travaille sur cette thématique dans le 31				Х	Х
Diff_9_02	Aménager l'espace pour limiter l'érosion et lutter contre les transferts (notamment mise en place de couverture hivernale des sols et de bandes végétalisées)	Voir actions CA et Pays des Portes d'Ariège – prévoir réunion d'information en 2011 auprès de ces partenaires – voir en 2011 qui travaille sur cette thématique dans le 31				Х	Х
Diff_9_04		Voir actions CA et Pays des Portes d'Ariège – prévoir réunion d'information en 2011 auprès de ces partenaires – voir en 2011 qui travaille sur cette thématique dans le 31 – contrôle phyto en 2011 – dans le cadre du PAPI Lèze, plantation de km de haies en bord de Lèze - prévisions				х	Х

Actions	Libellé action	Porteur de projet / Remarques	Amélioration attendue sur :				
			Conditions morphologiques	Dynamique sédimentaire	Régime hydrologique	Pollutions diffuses agricoles	particulier
Fonc_1_04	Entretenir, préserver et restaurer les zones humides (têtes de bassins et fonds de vallons, abords des cours d'eau et plans d'eau, marais, lagunes) :	Voir si mission du syndicat	Х		Х		
Fonc_2_02	Entretenir les berges et abords des cours d'eau ainsi que les ripisylves	SMIVAL – voir si lancement d'une étude hydromorpho	Х		Х		
Fonc_2_03	Réaliser des études et des travaux visant à traiter les problématiques "seuils" et maintien des faciès d'écoulement	Voir si étude hydromorpho	Х	Х	Х		
Fonc_2_05	Déterminer les espaces de mobilité des cours d'eau	Voir si étude hydromorpho	Х	Х	Х		
Fonc_2_07	Accompagner et sensibiliser les acteurs sur les interventions sur les milieux (techniciens rivières, guides techniques,)	Pouvoirs publics (Agence de l'Eau, Etat, Collectivités) - Associations agréées de protection de la nature et de l'environnement	Х		Х		
Fonc_4_03	Améliorer les ouvrages et leur gestion (vannes de chaussées, de barrages) pour :  - garantir les débits des cours d'eau et les niveaux d'eau des marais,  - limiter l'impact de ces ouvrages sur la faune et la flore aquatiques	Mondély: Etude réalisée en octobre 2007 sur la sécurisation de la gestion hydro-agricole du bassin versant de la Lèze: connaissance du pas de temps du transfert entre l'ouvrage et Labarthe – échelle à Beaumont pour étude intermédiaire – vérification du niveau critique – capteur de niveau à Lagardelle – automatisation des lâchers comme à montbel (travail de la CACG): prévoir une réunion avec l'ASAIL – SMAHVL en 2012  Onema va vérifier en 2011 le fonctionnement des débits réservés sur les seuils, en lien avec le Smival			X		X
Gouv_1_02	Animer et développer des outils de gestion intégrée (SAGE, contrats de rivières, plans d'actions territoriaux, plans de gestion des étiages, zones humides, cellule d'assistance technique rivière, programmes migrateurs)	Problèmes de transparence et de coordination sur le débit à fournir à Labarthe sur Lèze. Serait de 20 l/s (art 3 arrêté inderdépartemental sécheresse de 2004). Or le QMNA5 est plutôt de l'ordre de 70 à 130 l/s (données Dreal 2011) – De plus, le débit consigne est différent entre le 31 et le 09 à Labarthe : 100 l/s à 20 l/s (09-31) : prévoir réunion entre Dreal – DDT 09 et 31 . Ensuite, prévoir réunion pour harmoniser le débit à respecter à Labarthe : 1. voir à relever le débit à Labarthe – 2. Voir dans le cadre de la révision du PGE si le Smeag peut acheter de l'eau pour élever le niveau à Labarthe			X		X
Gouv_2_01	Améliorer la communication, la formation et la sensibilisation vers les partenaires et le public	Réunions d'information sur l'état des masses d'eau en 2011	х	Х	Х	х	
Inon_1_01	Elaborer et mettre en œuvre les préconisations du schéma de prévention des crues et des inondations	Papi Lèze en cours (ré-étude des actions en 2011)	Х	Х	Х		
Inon_1_02	Développer les aménagements de ralentissement dynamiques	Papi Lèze en cours (ré-étude des actions en 2011)	Х	X	Х		
Ponc_1_01	Adapter les prescriptions de rejet à la sensibilité du milieu naturel	Contrôle de la STEP de Lézat en 2011 – les stations sont conformes à ERU en 2009* Expertise AE sur les rejets en assecs et les financements : résultats fin 2011				х	

Actions Libellé		Porteur de projet / Remarques r	An				
	Libellé action		Conditions morphologiques	Dynamique sédimentaire	Régime hydrologique	Pollutions diffuses agricoles	Action nécessitant pour la ME un suivi particulier
Ponc_1_03	Réaliser des schémas d'assainissement des eaux usées départementaux ou par bassin et si nécessaire pour les bassins urbanisés un schéma de gestion des eaux pluviales	Schéma pluvial sur Lézat – A voir dans le 31 – En discuter avec la mairie de Le Fossat en 2013 - + mairies concernées dans le 31 (voir DDT31) en 2013			Х		
Ponc_1_04	Mettre en place des techniques de récupération des eaux usées ou pluviales pour limiter les déversements par temps de pluie	Schéma pluvial sur Lézat – A voir dans le 31 – En discuter avec la mairie de Le Fossat en 2013 - + mairies concernées dans le 31 (voir DDT31) en 2013			Х		
Prel_2_01	Adapter les prélèvements aux ressources disponibles	Irrigation : via Smavhl et Asails – prévus dans les arrêtés irrigation, ratios utilisés, arrêtés sécheresse 2004 et PGE			Х		
	Favoriser les économies d'eau : sensibilisation, économies, réutilisation d'eau pluviale ou d'eau de STEP, mise en œuvre des mesures agroenvironnementales (amélioration des techniques d'irrigation, évolution des assolements)	Irrigation : via Smavhl et Asails – prévus dans les arrêtés irrigation, ratios utilisés, arrêtés sécheresse 2004 et PGE			Х		
Qual_2_01	Protéger les sites de baignade contre les pollutions, l'eutrophisation (y compris transfert de phosphore par érosion) et les cyanobactéries dues : - à l'élevage, - à l'assainissement collectif et aux eaux pluviales, - à l'assainissement non collectif	Plan d'eau de Mondély et St Ybars (pas réglementé) : voir les données ARS				Х	

# V.RESUME DES ACTIONS PRIORITAIRES 2011 - 2013

## Actions engagées

- ICPE branchée sur STEP Fossat en 2010

#### **Actions en cours**

- AE interrogée sur l'état chimique réel de la ME le 09/06/2011
- Réflexion en cours sur l'extension de la zone vulnérable nitrates sur la Lèze campagne nitrates mise en place par le SPEMA en 2010 2011 les premiers résultats indiquent des teneurs élevées en nitrates sur les puits de certains hameaux pas d'homogénéité d'amont vers l'aval nécessité d'étudier le fonctionnement de la nappe d'accompagnement de la Lèze demande à la Dreal en 2006 puis en 2010, 10/01/11 et 29/04/11
- Plan de contrôle 2011 : STEP de Lézat
- Expertise AE sur les rejets en assecs et les financements : résultats fin 2011
- PAPI Lèze

#### Actions à mettre en oeuvre

- Pollutions diffuses: Voir actions CA et Pays des Portes d'Ariège prévoir réunion d'information en 2011-2012 auprès de ces partenaires voir en 2011 qui travaille sur cette thématique dans le 31: développer actions bassin versant pour gestion de l'érosion en provenance des terres agricoles (PAT?)
- Mondély: Etude réalisée en octobre 2007 sur la sécurisation de la gestion hydro-agricole du bassin versant de la Lèze: connaissance du pas de temps du transfert entre l'ouvrage et Labarthe échelle à Beaumont pour étude intermédiaire vérification du niveau critique capteur de niveau à Lagardelle automatisation des lâchers comme à montbel (travail de la CACG): prévoir une réunion avec l'ASAIL SMAHVL en 2012 vérifier le débit réservé en 2014 pour l'ouvrage
- Onema va vérifier en 2011 le fonctionnement des débits réservés sur les seuils, en lien avec le Smival
- Problèmes de transparence et de coordination sur le débit à fournir à Labarthe sur Lèze. Serait de 20 l/s (art 3 arrêté inderdépartemental sécheresse de 2004). Or le QMNA5 est plutôt de l'ordre de 70 à 130 l/s (données Dreal 2011) De plus, le débit consigne est différent entre le 31 et le 09 à Labarthe : 100 l/s à 20 l/s (09-31) : prévoir réunion entre Dreal DDT 09 et 31 CA SMEAG
  - Voir si besoin d'une étude sur les débits minimaux à laisser dans le cours d'eau, en terme d'atteinte du bon état : Dreal DDT 09 et 31
  - Ensuite, prévoir réunion pour harmoniser le débit à respecter à Labarthe : 1. voir à relever le débit à Labarthe 2. Voir dans le cadre de la révision du PGE si le Smeag peut acheter de l'eau pour élever le niveau à Labarthe

- Les demandes de la DDT 31
  - monter une étude qui permet de déterminer, au-delà des valeurs hydrologique du QMNA5, les débits minimum à maintenir à Labarthe pour garantir le bon fonctionnement des milieux aquatiques (en intégrant la problématique des seuils et des usages) = détermination du débit minimum biologique
  - travailler avec l'ASAIL –gestionnaire de Mondély- pour augmenter les niveaux/besoins à Labarthe et proposer la révision du règlement d'eau de l'ouvrage avec la compensation des prélèvements agricoles et la salubrité. Dans ce cadre, étudier la possibilité d'une convention entre SMEAG et ASAIL.
  - Améliorer la gestion de la ripisylve sur le linéaire de la Lèze et ses affluents pour augmenter l'ombrage et le fonctionnement général du cours d'eau.